

## Observation n°162 (Web)

Par violaine demas

Déposée le 15 juillet 2019 à 22h37

Bonjour,

Je suis contre le PLUi concernant le quartier de la gare (zone LR07) et je demande le classement de la totalité du parc Alsace-gare en espace boisé à créer ou à conserver (EBCC) car le parc est très agréable et abrite des arbustes et des arbres magnifiques pour certains centenaires qu'il faut préserver dans leur intégralité. De plus c'est un lieu de promenade et de détente pour les habitants, les gens qui travaillent dans le quartier et ceux qui prennent le train.

Il serait paradoxal que la ville qui se targue d'être une ville écologique détruise des espaces verts et de la biodiversité pour construire des immeubles pouvant avoir 8 étages à l'heure du réchauffement climatique. De plus, le quartier étant en zone submersible, la bétonisation du parc majore le risque d'inondation.

Pour toutes ces raisons, je suis opposée à tous les projets de construction sur l'avenue Joffre et celle du 123è RI en limite du parc.

Cordialement,

Violaine Demas